

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 FEVRIER 2013
COMPTE RENDU

Transmis aux Conseillers Municipaux le	13 février 2013
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2012 – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 3) Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de la délégation reçue du Conseil municipal en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 4) Débat d'orientations budgétaires 2013 – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 5) Bilan des acquisitions et cessions foncières de l'année 2012 – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 6) Indemnisation du propriétaire exproprié de la parcelle T116 dans le cadre d'un traité d'adhésion et autorisation de céder le bien à l'aménageur Eiffage Aménagement : Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 7) Vente de 10 places de stationnement en ouvrage au 5 avenue du Président Wilson – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 8) Demande de subventions pour les travaux d'assainissement de l'année 2013 auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 9) Demande de subvention auprès du Conseil Général du Val-de-Marne pour la réalisation d'un SKATE PARK – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 10) Demande de subventions pour les travaux d'éclairage public de l'année 2013 auprès du SIPPEREC – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 11) Désignation des représentants de la Ville au Syndicat Mixte Ouvert d'Études et de Projets de l'ACTEP – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 12) Point retiré de l'ordre du jour
- 13) Demande de subvention auprès du Comité Régional du Tourisme d'Île-de-France pour la création d'une zone d'escale au Port de Plaisance – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 14) Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Île-de-France pour le changement des sièges de la scène Prévert – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 15) Autorisation d'engager, de liquider les dépenses d'investissement du budget du Port du Plaisance avant le vote du budget 2013 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 16) Versement d'un acompte sur les subventions à verser à l'association « La Maison Kangourou – PN2 et à l'association « Les Petits Pinsons » au titre de l'exercice 2013 – Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
- 17) Modification du fonctionnement de la halte-garderie Trampoline – Ouverture d'une troisième journée continue – Rapporteur : Madame Jeannine CHERY

- 18) Modification du règlement de fonctionnement des établissements Petite Enfance – Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
- 19) Modification de l'agrément du Multi accueil familial Estienne d'Orves – Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
- 20) Convention d'actions de préventions et d'animation réalisées par le service Jeunesse au sein du collège Jules Ferry – Rapporteur : Madame Chantal ALLAIN
- 21) Location de salles Espace Multimédia – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 22) Recensement de la population – Rémunération des agents recenseurs – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 23) Personnel communal – Tableau des effectifs – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 24) SEMA de Joinville – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 25) Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 05 FEVRIER 2013

La séance est ouverte à 20 h 30

Elle est présidée par Monsieur Olivier DOSNE

ASSISTE DE :

NOM		PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A		ABSENTS
ADJOINTS	Mme Chantal DURAND	☐	☒	M. Michel DESTOUCHES	☐
	M. Patrice GENTRIC	☒	☐		☐
	Mme Marie-Paule de FABREGUES	☒	☐		☐
	M. Jean-Jacques GRESSION	☒	☐		☐
	M. Michel DESTOUCHES	☒	☐		☐
	Mme Jeannine CHERY	☒	☐		☐
	M. Patrice POSEZ	☒	☐		☐
	Mme Virginie TOLLARD	☒	☐		☐
	M. Pierre MARCHADIER	☒	☐		☐
Majorité municipale	M. Francis SELLAM	☒	☐		☐
	Mme Chantal ALLAIN	☒	☐		☐
	Mme Jennie PETIT	☒	☐		☐
	Mme Nadine MIRALT	☐	☒	M. Jean-Marie PLATET	☐
	Mme Nadine CREUSOT	☒	☐		☐
	M. Brahim BAHMAD	☒	☐		☐
	Mme Amèle SELLAM	☒	☐		☐
	M. Jean-Marie PLATET	☒	☐		☐
	Mlle Isabelle PERCHE	☒	☐		☐
	M. Alain BARUGEL	☒	☐		☐
	Mme Liliane MOUGEOT- DAMIDOT	☐	☒	Mme Nadine CREUSOT	☐
	M. Boutaïeb KADDANI	☒	☐		☐
	M. Jean-Michel LAMBERT	☒	☐		☐
	M. Benoit WILLOT	☒	☐		☐
	M. André MAIZENER	☐	☒	M. Benoit WILLOT	☐
	M. Marc VERSTRAETE	☒	☐		☐
	Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	☐	☐		☒
	M. Yves TAMET	☒	☐		☐
	M. Olivier AUBRY	☒	☐		☐
	Mme Sylvie MERCIER	☒	☐		☐
	M. Areski OUDJEBOUR	☒	☐		☐
	Mme Sandra GRELLIER	☒	☐		☐
	M. Gérard OUTTIER	☒	☐		☐
liste « Pour Joinville Ensemble et Unis				Arrivé au point n° 4	

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	28
Nombre de membres excusés représentés	04
Absent	01

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 05 FEVRIER 2013

* *
*

M. LE MAIRE : Avant de passer à l'examen du premier point de l'ordre du jour, je vous informe qu'un point supplémentaire a été ajouté à l'ordre du jour. Il s'agit de désigner un représentant de la ville aux assemblées générales ordinaires et aux assemblées générales extraordinaires de la SEMA de Joinville.

Est-ce que quelqu'un s'oppose au rajout de ce point ? Je vous rappelle qu'il ne peut être examiné à la fin du conseil que si ce rajout est accepté à l'unanimité. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Non, donc nous examinerons ce point à la fin de la séance.

1	DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE
<i>Le Conseil désigne à l'unanimité Mme Nadine CREUSOT</i>	

* *
*

2	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2012	
<i>Le Conseil approuve le procès verbal par :</i>		
pour	21	M. Olivier DOSNE, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ; M. Yves TAMET, (liste « Joinville en Mouvement »), M. Areski OUDJEBOUR, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
contre		
abstention	04	M. WILLOT, M. VERSTRAETE, (liste « Joinville en Mouvement ») – M. AUBRY, M. OUTTIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
<i>Ne prennent pas part au vote : Mme DURAND, Mme MOUGEOT-DAMIDOT, Mme MIRAULT, Mme Virginie TOLLARD, Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. André MAIZENER, Mme Sylvie MERCIER, Mme Sandra GRELLIER ;</i>		

* *
*

3	COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
<i>Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire</i>	

* *
*

4	DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2013
----------	--

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 05 FEVRIER 2013

LE CONSEIL, après en avoir délibéré :

- donne acte à Monsieur le Maire de la tenue du Débat d'Orientation budgétaire préalable au vote du Budget Primitif 2013.

* *

*

5

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES DE L'ANNÉE 2012

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2012

M. LE MAIRE et M. Alain BARUGEL absents, n'ont pas pris part au vote.

* *

*

6

INDEMNISATION DU PROPRIÉTAIRE EXPROPRIÉ DE LA PARCELLE T116 DANS LE CADRE D'UN TRAITE D'ADHÉSION ET AUTORISATION DE CÉDER LE BIEN À L'AMÉNAGEUR EIFFAGE AMÉNAGEMENT

En l'absence de Monsieur le Maire et de Monsieur Alain BARUGEL,
Réuni sous la Présidence de Monsieur Patrice GENTRIC,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré :

- Autorise la conclusion d'un traité d'adhésion, sans condition suspensive, avec M. DALET, propriétaire exproprié de la parcelle T 116, située 12bis rue de Paris à Joinville-le-Pont, d'une superficie de 204 m², occupée par un immeuble occupé de 4 étages, comprenant des logements, pour une surface habitable totale de 404 m² et un commerce en RDC de 90 m².
- L'indemnité globale est de 1 200 000 €. Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu le traité d'adhésion défini à l'article 1^{er} seront à la charge de la ville. Les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par la ville à compter du jour de la signature du traité d'adhésion.
- Autorise, dès la prise de possession de l'immeuble, la cession à Eiffage Aménagement situé 3 avenue Morane-Saulnier- BP46- 78141 Vélizy Villacoublay Cedex, de la parcelle visée à l'article 1. La vente n'est assortie d'aucune condition suspensive, un permis de démolir et un permis de construire ayant déjà été obtenus.
- Le prix de la cession est de 1 200 000 €, augmenté des frais, droits et honoraires de toute nature qui auront été payés par la ville dans le cadre du Traité d'Adhésion. Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu la cession définie à l'article 3 seront à la charge de l'acquéreur. Les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par l'acquéreur à compter du jour de la signature du contrat de vente.
- Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

pour

22

Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 05 FEVRIER 2013

		Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ; M. Areski OUDJEBOUR, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
contre		
abstention	08	M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, M. André MAIZENER, M. Yves TAMET, (liste « Joinville en Mouvement ») – M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
M. LE MAIRE et M. Alain BARUGEL absents, n'ont pas pris part au vote.		

* *

*

7	VENTE DE 10 PLACES DE STATIONNEMENT EN OUVRAGE AU 5 AVENUE DU PRÉSIDENT WILSON	
LE CONSEIL, après en avoir délibéré : – Autorise la cession à la SCCV PAVILLON WILSON II, filiale du Crédit Agricole Immobilier Résidentiel, 78 chemin des Sept deniers Bât 6 – BP 60401 31204 Toulouse Cedex 2, de 10 places de stationnement en ouvrage (1^{er} sous-sol : 169 (lot 827) – 136 (lot 794) – 135 (lot 793) – 134 (lot 792)/ 2^{ème} sous-sol : n° 240 (lot 894) – 269 (lot 923) – 236 (lot 890) – 235 (lot 889) – 234 (lot 888) – 233 (lot 887) situées 5 avenue du Président Wilson à Joinville le Pont sous la résidence Wilson. – Le prix de vente est de 250 000 €. Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu la vente seront à la charge de l'acquéreur (huissier, géomètre, etc.). Les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par l'acquéreur à compter du jour de la signature du contrat de vente. – Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer les documents liés à la vente.		
pour	27	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSION, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ; M. Olivier AUBRY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
contre	-	-
abstention	05	Mme Sylvie MERCIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis ») – M. Benoit WILLOT, M. André MAIZENER, M. Marc VERSTRAETE, M. Yves TAMET, (liste « Joinville en Mouvement »)

* *

*

8	DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE L'ANNÉE 2013 AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE
LE CONSEIL, à l'unanimité, autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à solliciter une subvention au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et à effectuer toutes démarches nécessaires, pour la réalisation des travaux d'assainissement des rues :	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 05 FEVRIER 2013

- Boulevard de Polangis, de l'avenue Galliéni à l'avenue Oudinot, et de l'avenue Joseph Jouglà à l'avenue Bizet,
- Avenue Bizet,
- Rue Mabillean,
- Rue de l'Égalité.

* *
*

9

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VAL DE MARNE POUR LA RÉALISATION D'UN SKATE PARK

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite le Conseil Général du Val-de-Marne pour l'obtention d'une subvention au taux maximum visant à la réalisation d'un skate park municipal boulevard des Alliés.
- Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L-2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L-2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tous documents liés à cette demande de subvention.

* *
*

10

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE L'ANNÉE 2013 AUPRÈS DU SIPPEREC

LE CONSEIL, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à solliciter une subvention au taux maximum auprès du SIPPEREC, et à effectuer toutes démarches nécessaires, pour la réalisation des travaux d'éclairage public des rues :

- Rue de l'égalité
- Avenue Ratel entre l'avenue Joseph Jouglà et l'avenue Oudinot
- Avenue Coursault
- Place du Québec et allée Edmée Lheureux
- Quai Gabriel Péri
- Rue de la Fraternité
- Accès à la salle Prévert
- Place Oudinot
- Avenue Galliéni

* *
*

11

DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SYNDICAT MIXTE OUVERT D'ÉTUDES ET DE PROJETS DE L'ACTEP

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne M. Olivier DOSNE, Maire, comme représentant titulaire de la commune au sein du syndicat mixte ouvert.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 05 FEVRIER 2013

- Désigne M. Jean-Jacques GRESSIER comme représentant suppléant de la commune au sein du syndicat mixte ouvert.

* *

*

12

SUBVENTION A LA CROIX ROUGE FRANÇAISE EN SOUTIEN AU MALI

Point retiré de l'ordre du jour.

* *

*

13

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME D'ÎLE-DE-FRANCE POUR LA CRÉATION D'UNE ZONE D'ESCALE AU PORT DE PLAISANCE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à solliciter une subvention au taux maximum auprès du Comité Régional du tourisme d'Île de France pour la création au Port de Plaisance de Joinville-le-Pont d'une zone d'escale pour bateaux à passagers/accès PMR.

– Précise que la réalisation ne démarrera pas avant la notification des dites subventions.

* *

*

14

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE POUR LE CHANGEMENT DES SIÈGES DE LA SCÈNE PREVERT

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à solliciter une subvention auprès du Conseil régional d'Île-de-France pour le changement des sièges en Scène Prévert.

– Précise que les travaux ne démarreront pas avant la notification des dites subventions.

* *

*

15

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET DU PORT DE PLAISANCE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2013

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire de Joinville-le-Pont à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget annexe du service Port de plaisance de la commune pour l'exercice 2013, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

Budget Port de plaisance

Montant

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 05 FEVRIER 2013

	Crédits ouverts en 2012	315 238,29	
	Montant maximum d'engagement pouvant être autorisé	78 809,57	
		Montant d'engagement proposé dans le 1er trimestre 2013	
	Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	24 404,79	
	Chapitre 21 - immobilisations corporelles	30 000,00	
	Chapitre 23 - immobilisations en cours	24 404,79	
	Total	78 809,57	

* *
*

16	VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LES SUBVENTIONS À VERSER À L'ASSOCIATION « LA MAISON KANGOUROU – PN2 » ET À L'ASSOCIATION « LES PETITS PINSONS » AU TITRE DE L'EXERCICE 2013
LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité : – Décide d'allouer à l'association « LA MAISON KANGOUROU – PN2 », dans le cadre du Budget Principal de la commune pour l'exercice 2013, un acompte de 78 275 € sur la subvention communale pour l'exercice 2013. – Décide d'allouer à l'association « LES PETITS PINSONS », dans le cadre du Budget Principal de la commune pour l'exercice 2013, un acompte de 15 850 € sur la subvention communale pour l'exercice 2013.	

* *
*

17	MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT DE LA HALTE-GARDERIE TRAMPOLINE – OUVERTURE D'UNE TROISIÈME JOURNÉE CONTINUE
LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie le règlement de fonctionnement de la Halte-Garderie Trampoline (article 9) : <u>Horaires d'ouverture de la halte-garderie Trampoline :</u> <i>lundi et jeudi : accueil en ½ journée</i> • 8h45/11h45 et 13h/17h • sauf le 1^{er} lundi de chaque mois (8h45/11h5 et 13h/17h) <i>mardi, mercredi et vendredi : accueil en journée continue</i> • 9h/17h	

* *
*

18	MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PETITE ENFANCE
LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux :	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 05 FEVRIER 2013

Article 27 (HG Trampoline) et Article 29 (MA Estienne d'Orves et MAF)

Facturation et paiement (dernier paragraphe)

Le paiement des participations familiales s'effectue à terme échu. Les familles disposent de plusieurs modalités de paiement :

- paiement en espèces en Mairie (horaires et jours de permanence précisés sur la facture)
- paiement par chèque ou par titre CESU préfinancés (à déposer ou à envoyer en Mairie, service Petite Enfance)
- paiement par carte bancaire, via un site sécurisé de télépaiement sur www.joinville-le-pont.fr

* *
*

19

MODIFICATION DE L'AGRÈMENT DU MULTI ACCUEIL FAMILIAL ESTIENNE D'ORVES

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification de l'agrément du multi-accueil familial, situé 63 avenue Jean d'Estienne d'Orves, en le ramenant de 28 à 24 enfants et modifie en conséquence le règlement de fonctionnement du multi-accueil familial (article 1^{er}).

3ème paragraphe :

Crèche familiale : 24 enfants de 2 mois ½ à 24 mois maximum

* *
*

20

CONVENTION D'ACTIONS DE PRÉVENTIONS ET D'ANIMATION REALISEES PAR LE SERVICE JEUNESSE AU SEIN DU COLLÈGE JULES FERRY

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.

2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à signer la convention d'actions de prévention et d'animation réalisée par le Service Jeunesse au sein du collège Jules Ferry.

* *
*

21

LOCATION DE LA SALLE MULTIMEDI@

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que le tarif de location de l'espace Multimédi@ est de 175 euros TTC par tranche de trois heures non divisibles

* *
*

22

RECENSEMENT DE LA POPULATION

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 05 FEVRIER 2013

RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que la rémunération des agents recenseurs sera la suivante :

	Séance de formation	Tournée de reconnaissance	Bulletins de logement	Bulletins individuels	Régularité et exhaustivité de la collecte
Montants bruts	25 €	25 €	1.25 €	1.90 €	0 à 110 €

* *
*

23

PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs comme suit :

EMPLOIS		MODIFICATIONS		
GRADE	EMPLOIS BUDGETES	SUPPRESSION	CRÉATION	TOTAL DES EMPLOIS
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	10		2	12
Agent de Maitrise	13		1	14
Ingénieur Principal – DST	4		1	5
Assistant socio-éducatif	1		1	2

* *
*

21 SEMA DE JOINVILLE

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 24 et demande s'il y a des questions.

24

SEMA DE JOINVILLE

Le Conseil désigne à l'unanimité M. Jean-Michel LAMBERT

* *
*

QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : J'ai reçu dans les délais fixés les questions diverses : une question diverse pour le groupe « Pour Joinville ensemble et unis », ainsi que trois questions du groupe « Joinville en mouvement ».

M. AUBRY, voulez-vous poser votre question ?

Question Du groupe « Pour Joinville Ensemble et Unis »	Maison de l'Emploi A sa création il y a quelques années, la Maison de l'Emploi des entreprises des bords de Marne a débuté son activité sous forme expérimentale basée sur deux secteurs d'activités : le service d'aide à la personne et le BTP. Quelle est sa situation aujourd'hui ?
Réponse de M. LE MAIRE	La Maison des Entreprises et de l'Emploi des bords de Marne est une association créée à l'initiative des villes de Joinville, de Nogent, de Brie, du Perreux, de Champigny, de Villiers et de Chênevières. Elle couvre ainsi un territoire représentant 217 000 habitants et comptant près de 5 000 entreprises. Son activité s'est nettement étoffée depuis sa création. Elle offre désormais, aujourd'hui, une véritable palette de services aux entreprises et aux salariés de son territoire. Sa mission s'oriente aujourd'hui autour de quatre priorités visant à mettre en réseau l'ensemble des acteurs du développement économique, de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle du territoire, à savoir : - analyser le territoire par la mise en place d'un observatoire territorial de l'économie et de l'emploi, - anticiper les mutations économiques en s'imposant comme relais privilégié des entreprises en matière de gestion des ressources humaines ou comme conseil des salariés en matière de droit de travail, de gestion des risques professionnels et autres, - soutenir l'emploi local notamment, mais pas seulement dans les filières des services à la personne et du BTP développement durable, - favoriser l'accès à l'emploi et développer la mobilité sociale et professionnelle. Cette capacité de la MDEE à dynamiser et à mettre en réseau les acteurs d'un territoire en fait un outil particulièrement attractif pour une collectivité territoriale comme la nôtre. C'est pourquoi je présenterai ma candidature le 21 février prochain au poste de président de l'association pour l'année 2013-2014.
Question Du groupe « Joinville en mouvement »	Comité consultatif Environnement Lors de la première moitié de votre mandat, vous avez mis en place un Comité consultatif Environnement regroupant paritairement des élus, d'une part, et des experts et représentants du monde associatif local, d'autre part. La politique municipale en matière de développement durable était préparée par ce Comité, avant de passer comme il se doit par le vote de notre conseil municipal. Vous vous étiez engagé devant nous à convoquer ce Comité au moins une fois par trimestre, clause du règlement intérieur que nous avons adopté en février 2009 et confirmée en février 2011. Or, vous n'avez plus jamais convoqué cette instance depuis décembre 2011, en dépit des demandes provenant du collège associatif du Comité. Prenant acte de cet état de fait, plusieurs membres de ce collège viennent d'en démissionner. La création de cette instance témoignait d'une volonté de traiter localement, mais sérieusement les questions liées à l'environnement. Cette ambition fondée sur la concertation et la participation des associations joinvillaises à l'élaboration d'une politique environnementale a, semble-t-il, cessé d'exister. Pourriez-vous expliquer les raisons de ce revirement ?
Réponse de M. LE MAIRE	M. TAMET, j'ai, pour rappel, créé un Comité consultatif Environnement en février 2009 dans un esprit, à l'époque et qui est toujours le même aujourd'hui, de pluralisme et d'ouverture. Ce groupe de travail a pour objectif, non pas d'élaborer la politique municipale en matière de développement durable comme vous l'indiquez, mais de débattre et d'enrichir cette politique en proposant notamment, de façon très démocratique, à certaines sensibilités politiques que les Joinvillais n'ont pas souhaité voir représentées au Conseil Municipal, de s'exprimer sur des sujets sur lesquels leurs compétences est d'intérêt général pour la commune. Le Comité a travaillé de façon tout à fait satisfaisante sur des dossiers de grande importance pour la commune comme l'élaboration du schéma directeur cyclable, la charte de l'arbre, la thermographie aérienne ou encore la performance énergétique de la ZAC des Hauts de Joinville. Ma majorité, assistée par le Comité, a plus fait en cinq ans en matière

	d'écologie urbaine qu'il n'a été fait au cours des quinze dernières années. Nous avons donc ainsi rattrapé un retard immense. Maintenant, je vous rappelle que ce Comité est consultatif et qu'il n'a vocation à se réunir que pour étudier des projets relevant de sa compétence. S'il ne s'est pas réuni en 2012, c'est tout simplement parce que nous sommes aujourd'hui en phase de concrétisation des nombreux projets lancés en début de mandat, soumis en leur temps à l'analyse du Comité. Le temps d'action a donc succédé au temps de la réflexion. Ce temps de l'action relevant du budget communal, il est du ressort du Conseil Municipal et non plus d'un Comité consultatif. Par ailleurs, j'ai souhaité, dès sa création, que ce Comité ne soit pas l'instrument de clivage politique partisan. Jamais je n'ai tenté la moindre récupération de ses propositions ; ce qui n'est pas le cas de votre groupe « Joinville en Mouvement » ni celui du groupe « Pour Joinville Ensemble et Unis » puisque, dès sa création, vous avez, pour rappel, claqué sa porte pour y revenir quelques mois plus tard. Votre question est ainsi particulièrement cocasse, si je peux me permettre. Vous réclamez que le Comité se réunisse plus souvent alors que vous l'avez boycotté pendant des années. Je regrette que le Comité soit devenu une instance politicienne peu digne de l'importance des sujets qu'il a à traiter. J'enregistre donc la démission à un an des élections municipales d'une association politique qui en était membre et qui préfère s'occuper de sa promotion électorale que de l'intérêt général de Joinville et des Joinvillais. Je souligne, par ailleurs, après avoir tenté de s'arroger le bilan de ma majorité en matière environnemental, que cette association a décidé de changer de stratégie en expliquant que nous ne faisons rien de sérieux en la matière. C'est, mes chers amis, un début de campagne, là encore, plutôt paradoxal. Quant à mon équipe, elle continuera à agir pour faire de Joinville une ville plus durable et sera fière, au moment des échéances de 2014, de revendiquer un bilan plus que conséquent en matière de développement durable en s'appuyant sur le Comité consultatif Environnement qui sera prochainement réuni.
Question Du groupe « Joinville en Mouvement »	Prise en compte de débat sur la transition énergétique Le gouvernement a initié un grand débat public sur la transition énergétique. Un premier débat a été organisé au niveau de la région le 18 janvier. Il apparaît que les débats à ce niveau sont plutôt animés par des spécialistes. Il est important que ce débat puisse se faire au niveau des citoyens. Il est de la responsabilité des collectivités territoriales ou d'autres associations d'organiser des débats si elles le souhaitent, qui peuvent être labellisés dans le cadre de cette démarche. La ville de Joinville-le-Pont a-t-elle l'intention d'organiser un tel débat au niveau de la ville ?
Réponse de M. LE MAIRE	M. VERSTRAETE, permettez-moi d'abord de ne pas partager votre enthousiasme sur le débat national relatif à la transition énergétique qui vient d'être lancé par le gouvernement. Alors que vos amis du Parti socialiste ont vilipendé le processus du Grenelle de l'environnement - premier du genre en France qui a permis un large débat et a débouché sur des actions concrètes. Ils souhaitent maintenant réinventer la communication écologique. La transition énergétique que le monde va devoir engager dans les prochaines années est un sujet sérieux qui mérite de l'attention et de la réflexion et qui doit aller bien au-delà de l'affichage sous forme de poudre aux yeux qui nous est actuellement proposé. En effet, le conseil national chargé de piloter le débat continue à s'interroger, à ce jour, sur son organisation et sur son logo. Son indépendance est, par ailleurs, remise en cause, notamment par Greenpeace, mais aussi par les Amis de la Terre qui ont décidé de le boycotter. D'autres membres ont quitté le conseil, comme Pascal COLOMBANI, ex-administrateur général du Commissariat à l'Energie atomique. Quant au site Internet dédié au débat, il n'est même pas conçu pour que des contributions y soient formulées et débattues en ligne. Le ministre de l'Ecologie se targue de débats florissants dans toutes les régions et collectivités locales alors que seulement une région, la région Pays de la Loire, fief du Premier ministre, s'est lancée dans une concertation locale. Il se vante aussi de voir fleurir de nombreux projets labellisés alors qu'il n'y en a que deux qui ont été remarqués au niveau national : colloque annuel du Syndicat des Energies renouvelables créé il y a une quinzaine d'années et les Assises de l'Energie qui tiennent cette année à Grenoble leur quatorzième édition. Ces deux initiatives, certes

	intéressantes, ne doivent manifestement rien au processus gouvernemental. Il va falloir pour autant mener les choses à grande vitesse puisque les conclusions de ce grand débat devront être rendues avant l'été afin de servir de base au projet de loi de programmations sur la transition énergétique promise par le Premier ministre à la rentrée 2013. A Joinville, nous n'avons pas attendu la mise en place de ce battage médiatique pour agir. Depuis 2008, notre ville agit concrètement, sans tambour ni trompette, pour sensibiliser les Joinvillais à la maîtrise de leur consommation énergétique et baisser régulièrement celle de la collectivité. Nous préférons le travail de terrain, pragmatique et planifié sur le long terme. C'est dans ce cadre que nous avons prévu, dans la foulée des actions de sensibilisation organisées dans le cadre de notre Semaine du Développement durable, un événement sur l'énergie. Si celui-ci peut servir au débat national, tant mieux.
Question Du groupe « Joinville en Mouvement »	Stationnement payant En 1985, la municipalité de Joinville-le-Pont mettait en place un stationnement payant. Quelques mois plus tard, fin 1986, elle y renonçait... non sans que l'opération ait coûté fort cher aux usagers, mais aussi aux contribuables, puisque la ville dut payer un dédommagement de 355 000 francs (55 000 euros) pour rompre un contrat totalement déficitaire. Pouvez-vous nous transmettre un bilan de cette opération et nous faire savoir si cette expérience a été prise en compte dans vos concernant le stationnement à Joinville ?
Réponse de M. LE MAIRE	J'ai une réponse toute formatée, mais je vais peut-être rajouter deux ou trois lignes. C'est une question qui a pratiquement 30 ans. On pourrait débattre sur le stationnement des charrettes sous Louis XIV ou autres et des erreurs des taxes prises à l'époque. Franchement, les erreurs du passé, Benoît, ont coûté cher aux Joinvillais et elles sont nombreuses. Nous devons donc en tirer les enseignements et ne pas faire du bricolage improvisé, mais construire un projet en s'entourant de spécialistes de la question. La mise en place du stationnement payant et du stationnement résidentiel va donc suivre des étapes précises qui en garantiront le résultat. Nous choisirons, dans un premier temps, un assistant à maître d'ouvrage pour définir le contour de la délégation de service public, valider son équilibre financier et nous assister dans la négociation. Nous lancerons ensuite une DSP avant l'été dont la procédure suivra des étapes très strictement encadrées d'offres et de dialogues. Ce sont ensuite les opérateurs qui soumettront un compte prévisionnel d'exploitation sur lequel ils s'engageront contractuellement ; ce qui nous permettra d'éviter les errements et revirements de 1985 que vous rappelez et qui ont eu de lourdes conséquences pour les finances de la collectivité, malheureusement, comme d'autres sujets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.

Le Secrétaire de Séance

Nadine CREUSOT

Le Maire de Joinville-le-Pont

Olivier DOSNE

